

CANDIDATURE AUX ELECTIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHAR



- **Monsieur Christian CAILLOT**
184 Rue Nicolas Copernic
76 520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

- **Membres du CHAR**

Envoi par : LRAR et par courriel (char@normandnet.fr)

Le 18/11/2014

Monsieur le Président,
Chers Membres du CHAR,

Je souhaite par la présente vous soumettre ma candidature aux élections des membres du Conseil d'Administration du Club de Hockey Amateur de ROUEN qui se tiendront les **mardi 25 et mercredi 26 novembre prochains aux heures des entrainements.**

Le Conseil d'administration décide de la politique générale de l'association le CHAR. (Article 14 des statuts du CHAR du 9.12.1996)

Il est, d'une façon générale, soucieux des rapports harmonieux qui doivent s'établir entre toutes les personnes qui participent au développement du CHAR. (Article 14)

Ma démarche d'investiture au Conseil d'administration est motivée par ces deux aspects de la vie associative.

En effet, je souhaite pouvoir participer au développement de la politique générale du CHAR et veiller au maintien (voire au rétablissement) de rapports harmonieux au sein des participants à la vie du Club.

Ma formation juridique (avocat) et en communication (médiateur) constituera définitivement un atout pour le Conseil d'administration et le CHAR en son ensemble.

Ma parfaite maîtrise de l'Anglais constitue également un

avantage.

A ce titre, je pourrais aider le Conseil d'administration à élaborer et mettre à jour les règlements sportifs et intérieurs qu'il est chargé de faire appliquer. (Article 14)

Enfin, le statut de membre du Conseil d'administration du CHAR apportera certainement un crédit supplémentaire à ma démarche auprès des partenaires et sponsors potentiels du club et ainsi participer au financement de notre structure.

Dans ces conditions, j'appelle tous les membres du CHAR* à venir voter les **mardi 25 et mercredi 26 novembre prochains aux heures des entraînements** pour le renouvellement du tiers des élus sortants du Conseil d'administration et de mettre à profit votre démarche en votant notamment pour moi.

Si vous le souhaitez, vous pouvez me joindre par courriel à l'adresse suivante : **contact@dixiechailledenere-avocat.com**.

Restant à votre disposition pour s'en entretenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Chers Membres du CHAR, l'expression de mes salutations distinguées.



Dixie CHAILLÉ de NÉRÉ

*** « Article 6 – Les membres (du CHAR)**

Est membre de l'association tout pratiquant, arbitre ou dirigeant possesseur d'une licence fédérale pour l'année en cours et à jour de ses cotisations telles que fixées par le CA ainsi que tout adhérent non pratiquant après demande d'agrément (.....) Pour les mineurs de moins de 16 ans le représentant légal est membre de droit de l'association dès lors qu'il a demandé expressément qu'une partie des cotisation soit réservée à son adhésion. (.....)»

Attention : chaque membre de l'association peut être muni de UN (1) pouvoir uniquement